

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

03 JUILLET 2020

Présidence : Claude HENNEQUIN, Maire

Présents : Mr POTET Aurélien, Mme SAVARY Véronique, Mrs LE FAOU Joël, ROBIN Nathan, Mmes CHASSIGNOL Johana, BOUDIER Valérie, ALLIET Hélène, Mr DENOS Patrick, Mme DUPONT Zéline, Mr NOËL Laurent, Mme GERVAISE Françoise, Mrs LECOEUR Jérémy, LELIEVRE Benoît et LANGEARD Sébastien.

Secrétaire de séance : Mr Jérémy LECOEUR.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte sous la présidence de Mr HENNEQUIN Claude, le plus âgé des membres présents du conseil municipal. Ce dernier procède à l'appel nominatif des membres tous présents et les invite ensuite à procéder à l'élection du maire.

Mmes CHASSIGNOL et ALLIET sont désignées assesseurs.

ELECTION DU MAIRE : 2 candidats : Mrs HENNEQUIN et LANGEARD

Ont obtenu :

<u>1^{er} tour</u> :	Mr Claude HENNEQUIN :	12 suffrages
	Mr Sébastien LANGEARD :	3 suffrages

Mr HENNEQUIN est proclamé maire et est immédiatement installé.

CHOIX DU NOMBRE D'ADJOINTS A ELIRE

Le conseil municipal, par 13 pour et 2 contre, fixe à trois le nombre d'adjoints à élire.

ELECTIONS DES ADJOINTS

1^{ER} ADJOINT : 1 candidat : Mr POTET

Ont obtenu :

<u>1^{er} tour</u> :	Mr Aurélien POTET :	14 suffrages
	Mr Benoît LELIEVRE :	1 suffrage

Mr POTET est proclamé 1er adjoint et est immédiatement installé.

2^{ème} ADJOINT : 2 candidats : Mme SAVARY et Mr LANGEARD

Ont obtenu :

<u>1^{er} tour</u> :	Mr Sébastien LANGEARD :	4 suffrages
	Mme Véronique SAVARY :	11 suffrages

Mme SAVARY est proclamée 2^{ème} adjoint et est immédiatement installée.

3^{ème} ADJOINT : 2 candidats : Mrs LANGEARD et LE FAOU

Ont obtenu :

1 ^{er} tour :	Mr Sébastien LANGEARD :	4 suffrages
	Mr Joël LE FAOU :	11 suffrages

Mr LE FAOU est proclamé 3^{ème} adjoint et est immédiatement installé.

DESIGNATION DES DELEGUES A COUTANCES MER ET BOCAGE

Mr Claude HENNEQUIN est désigné délégué titulaire et Mme Véronique SAVARY déléguée suppléante.

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS et AUTRES

SYNDICAT MIXTE DE LA PERRELLE: Claude HENNEQUIN et Patrick DENOS

-SDEAU 50 : Aurélien POTET

-SDEM 50 : Claude HENNEQUIN

-CDAS : Joël LE FAOU et Valérie BOUDIER

-MANCHE NUMERIQUE : Aurélien POTET

-CLIC DU COUTANCAIS : Françoise GERVAISE

-BANQUE ALIMENTAIRE : Hélène ALLIET et Zéline DUPONT

-CORRESPONDANT DEFENSE : Joël LE FAOU

CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Le conseil désigne des délégués pour les commissions communales suivantes: Finances, Travaux, Voirie, Appels d'Offres, CCAS, Contrôle listes électorales, Fête, Communication, Cantine, Cimetière, Logement, impôts directs et Illuminations.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Maire rappelle que les indemnités attribuées aux élus sont fixées de droit selon plusieurs critères dont la strate de population et l'indice terminal de la fonction publique soit : à 40.3% de l'indice terminal de la fonction publique pour le Maire et à 10.7% pour les adjoints. Les élus ont demandé à ne pas percevoir l'indemnité totale. L'indemnité du maire est fixée à 35% de l'indice terminal et celle de chacun des adjoints à 9%.

Au regard de l'implication dans la vie communale qu'il incombera à chacune et chacun des membres du conseil municipal pendant la durée du mandat, Mr Benoît LELIEVRE propose de diminuer les indemnités du maire et des adjoints afin d'attribuer une partie de l'enveloppe restante de ces indemnités à chaque membre du conseil municipal, ce qui permettrait ainsi une répartition plus équitable au sein de l'équipe municipale. La proposition est soumise au vote à bulletins secrets. Le conseil municipal, à la majorité, avec 11 contre et 4 pour, ne donne pas suite à cette proposition et entérine par conséquent le vote des indemnités du maire et des adjoints conformément à la répartition prévue.

